

**Dessiné et mis en page par :**

Jean-Paul Cousin

**Gravé par :**

Jacky Larrivière

**Imprimé en :**

taille-douce

**Couleurs :**

bleu, blanc, rouge

**Format :**

vertical 15 x 22  
100 timbres à la feuille

**Valeur faciale :**

3,00 F

0,?? Euro

**Nouvelle mention :**

RF



**JACKY LARRIVIÈRE**



Né en 1946, diplômé de l'École Estienne,

Jacky Larrivière, graveur en taille-douce à l'Imprimerie des Timbres-poste et des Valeurs Fiduciaires (ITVF) a réalisé la gravure du timbre Euro. En 1997, il a notamment gravé le timbre Moutier-d'Ahun-Creuse.

**Extensions d'application**

- **Les collectivités territoriales** seront concernées par l'introduction de l'euro.
- En ce qui concerne **les Territoires d'Outre-Mer**, la parité du franc CFP sera définie par rapport à l'euro, en application du taux de conversion qui sera irrévocablement fixé entre l'euro et le franc français, mais son utilisation dans les Territoires d'Outre-Mer ne sera pas remise en cause.
- **Andorre** : à ce jour le gouvernement d'Andorre ne s'est pas encore exprimé sur la question relative à l'émission de timbres libellés en euros.
- **Monaco** : la principauté de Monaco a décidé d'introduire l'euro selon un calendrier identique à celui de la France et d'émettre des timbres en euros puisque, conformément aux liens qui l'unissent à la France, elle a donné cours légal à la monnaie française sur son territoire.



• • • • • L'Euro



Vente anticipée le 1<sup>er</sup> janvier 1999  
à Paris

Vente générale  
dans tous les bureaux de poste  
le 4 janvier 1999



# • • • • • • • L'Euro

*Timbre-poste de format vertical 15 x 22*

*Conçu par Jean-Paul Cousin*

*Gravé en taille-douce par Jacky Larrivière*

*100 timbres par feuille*

**L**e 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'euro devient officiellement la monnaie de onze pays et celle de près de 300 millions d'habitants. La parité entre l'euro et les monnaies des pays participants est irrévocablement fixée.

Si les quinze pays de l'Union européenne ont vocation à adopter l'euro, tous n'entreront pas dans la zone euro dès le 1<sup>er</sup> janvier 1999. En effet, le respect des "critères de convergence" contenus dans le traité de Maastricht est un préalable indispensable pour les candidats de l'euro : stabilité des changes, finances publiques durablement assainies, stabilité des prix, convergence des taux d'intérêt.

La Grèce, qui ne répondait pas à ces critères, n'a pas été retenue, tandis que la Grande-Bretagne, le Danemark et la Suède ont choisi de différer leur entrée dans la zone.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 1<sup>er</sup> janvier 2002, s'ouvre une période transitoire de trois ans, pendant laquelle l'usage de l'euro n'est ni obligatoire ni interdit. Cette période est nécessaire pour que chacun : particuliers, entreprises et administrations, se prépare, et pour fabriquer les 70 milliards de pièces et les 13 milliards de billets nécessaires à la zone euro.

Les marchés de capitaux basculeront à l'euro dès le 4 janvier 1999. Particuliers et entreprises pourront s'ils le souhaitent effectuer ou recevoir des paiements en euros, ouvrir ou convertir leur compte bancaire en euros, payer leurs impôts en euros. Les entreprises pourront en outre établir ou convertir leur capital social, tenir leur comptabilité, payer leurs cotisations sociales et établir leurs déclarations fiscales en euros. Pendant cette période, la généralisation du double affichage francs/euros chez les commerçants, sur les relevés bancaires et sur les factures (EDF/GDF, France Télécom...) permettra de sensibiliser progressivement les Français à l'euro.

La Poste, jusqu'en 2002, émettra régulièrement des timbres-poste dont la valeur faciale sera gravée en francs et en euros.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les pièces et les billets en euros seront introduits. L'ensemble des prix sera affiché en euros. Pendant une période qui devrait durer de 6 à 8 semaines, les pièces et billets en francs continueront à circuler ; le franc perdra ensuite son cours légal. Après cette date, il sera cependant possible d'échanger nos pièces en francs auprès des guichets bancaires pendant une année, et nos billets en francs auprès des guichets de la Banque de France pendant dix ans.

L'Euro est une chance pour l'Europe et pour la France. Pour La Poste, c'est l'occasion d'affirmer sa mission pédagogique et par là même sa citoyenneté européenne.

Dessiné par  
Jean-Paul Cousin  
Gravé en taille-douce  
par Jacky Larrivière



Le 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'euro devient officiellement la monnaie de onze pays et celle de près de 300 millions d'habitants. La parité entre l'euro et les monnaies des pays participants est irrévocablement fixée.

Si les quinze pays de l'Union européenne ont vocation à adopter l'euro, tous n'entreront pas dans la zone euro dès le 1<sup>er</sup> janvier 1999. En effet, le respect des "critères de convergence" contenus dans le traité de Maastricht est un préalable indispensable pour les candidats de l'euro : stabilité des changes, finances publiques durablement assainies, stabilité des prix, convergence des taux d'intérêt.

La Grèce, qui ne répondait pas à ces critères, n'a pas été retenue, tandis que la Grande-Bretagne, le Danemark et la Suède ont choisi de différer leur entrée dans la zone.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 1<sup>er</sup> janvier 2002, s'ouvre une période transitoire de trois ans, pendant laquelle l'usage de l'euro n'est ni obligatoire ni interdit. Cette période est nécessaire pour que chacun : particuliers, entreprises et administrations, se prépare, et pour fabriquer les 70 milliards de pièces et les 13 milliards de billets nécessaires à la zone euro.

Les marchés de capitaux basculeront à l'euro dès le 4 janvier 1999. Particuliers et entreprises pourront s'ils le souhaitent effectuer ou recevoir des paiements en euros, ouvrir ou convertir leur compte bancaire en euros, payer leurs impôts en euros. Les entreprises pourront en outre établir ou convertir leur capital social, tenir leur comptabilité, payer leurs cotisations sociales et établir leurs déclarations fiscales en euros. Pendant cette période, la généralisation du double affichage francs/euros chez les commerçants, sur les relevés bancaires et sur les factures (EDF/GDF, France Télécom...) permettra de sensibiliser progressivement les Français à l'euro.

La Poste, jusqu'en 2002, émettra régulièrement des timbres-poste dont la valeur faciale sera gravée en francs et en euros.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les pièces et les billets en euros seront introduits. L'ensemble des prix sera affiché en euros. Pendant une période qui devrait durer de 6 à 8 semaines, les pièces et billets en francs continueront à circuler; le franc perdra ensuite son cours légal. Après cette date, il sera cependant possible d'échanger nos pièces en francs auprès des guichets bancaires pendant une année, et nos billets en francs auprès des guichets de la Banque de France pendant dix ans.

L'Euro est une chance pour l'Europe et pour la France. Pour La Poste, c'est l'occasion d'affirmer sa mission pédagogique et par là même sa citoyenneté européenne.